## **Landesbibliothek Oldenburg**

### **Digitalisierung von Drucken**

## **De L'Esprit Des Loix**

Ou Du Rapport Que Les Loix Doivent Avoir Avec La Constitution De Chaque Gouvernement, Les Moeurs, Le Climat, La Religion, Le Commerce, &c.

# Montesquieu, Charles de Amsterdam, 1749

Chapitre XIII. Dans quels Gouvernemens les Tributs sont susceptibles d'augmentation. Chapitre XIV. Que la nature des Tributs est relative au Gouvernement.

urn:nbn:de:gbv:45:1-600

que par un effet de la bonté de leur Gouvernement elles pourroient payer Livas davantage; & il vient toujours dans l'esprit de leur ôter ce Gouvernement TREImême qui produit ce bien qui se communique, qui se répand au loin, & ZIEME. dont il vaudroit bien mieux jouir.

### CHAPITRE XIII.

Dans quels Gouvernemens les TRIBUTS sont susceptibles d'augmentation.

N peut augmenter les Tributs dans la plupart des Républiques; parce que le Citoyen qui croit payer à lui-même, a la volonté de les payer, & en a ordinairement le pouvoir par l'effet de la nature du Gouvernement. Dans la Monarchie on peut augmenter les Tributs, parce que la modération du Gouvernement y peut procurer des richesses: c'est comme la récompense du Prince à cause du respect qu'il a pour les Loix. Dans l'Etat despotique on ne peut pas les augmenter, parce qu'on ne peut pas augmenter la servitude extrême.

#### CHAPITRE XIV.

Que la nature des TRIBUTS est rélative au Gouvernement.

'Impôt par tête est plus naturel à la Servitude ; l'Impôt sur les marchandises est plus naturel à la Liberté, parce qu'il se rapporte d'une manière moins directe à la personne.

Il est naturel au Gouvernement despotique que le Prince ne donne point d'argent à sa Milice ou aux Gens de sa Cour, mais qu'il leur distribue des terres, & par conséquent qu'on y lève peu de Tributs. Que si le Prince donne de l'argent, le Tribut le plus naturel qu'il puisse lever est un Tribut par tête: ce Tribut ne peut être que très modique. Car comme on n'y peut pas faire diverses classes de Contribuables, à cause des abus qui en résulteroient, vu l'injustice & la violence du Gouvernement, il faut nécessairement se régler sur le taux de ce que peuvent payer les plus misérables.

Le Tribut naturel au Gouvernement modéré, est l'Impôt sur les marchandises. Cet Impôt étant réellement payé par l'Acheteur, quoique le Mar-chand l'avance, est un prêt que le Marchand a déja fait à l'Acheteur: ainsi il faut regarder le Négociant, d'un côté, comme le Débiteur général de l'Etat, & comme Créancier de tous les Particuliers. Il avance à l'Etat le Droit que l'Acheteur lui payera quelque jour, & il a payé pour l'Acheteur le Droit qu'il a payé pour la marchandise. On sent donc que plus le Gouvernement est modéré, que plus l'esprit de Liberté règne, que plus les for-